



# SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



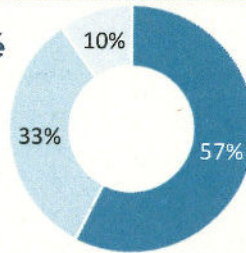
CC DE FOREZ-EST

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Loire.

## Effectifs

➔ 223 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 128 fonctionnaires
- > 73 contractuels permanents
- > 22 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

0 | 0%  
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

73,6%

Nombre de CDI

8 | 11%  
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

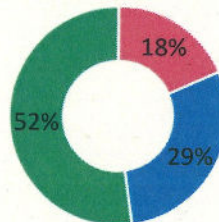
16 | 7%  
Part des saisonniers (tous emplois)

## Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	33%	32%	32%
Technique	38%	29%	34%
Culturelle	1%	1%	1%
Sportive	5%	5%	5%
Sociale	5%	8%	6%
Médico-sociale	14%	19%	16%
Animation	5%	5%	5%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 73,0%

Catégorie B 81,4%

Catégorie C 69,5%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 72,7%

Contractuel 75,3%

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	28%
Adjoints administratifs	17%
Auxiliaires de puériculture	13%
Attachés	8%
Rédacteurs	7%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

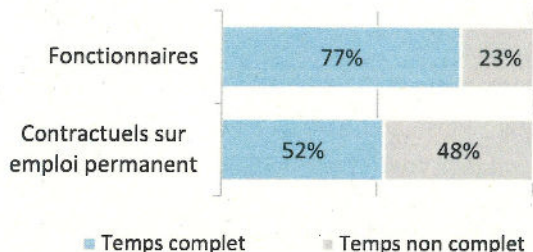
042-200065894-20240926-20240182609-DE

Accusé certifié exécutoire

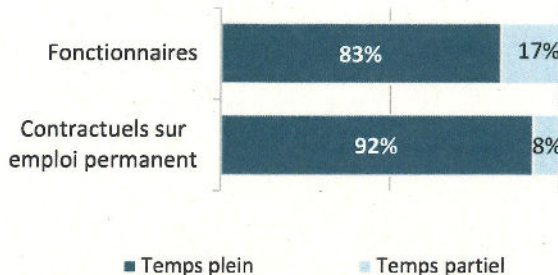
Réception par le préfet : 01/10/2024

## Temps de travail des agents permanents

### Répartition des agents à temps complet ou non complet



### Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Technique	35,4%	Technique	76,2%
Animation	33,3%	Sportive	75,0%
Sociale	28,6%	Médico-sociale	57,1%

### Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



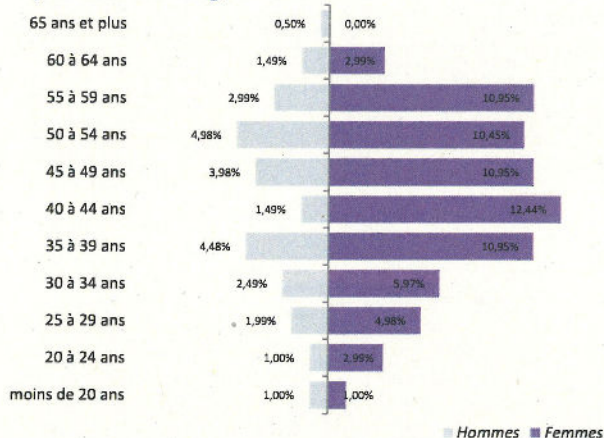
## Pyramide des âges

### En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

#### Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	47,1
Contractuels sur emploi permanent	38,4
Emplois permanents	44,0

### Pyramide des âges

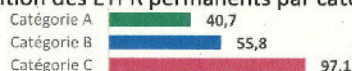


## Équivalent temps plein rémunéré

### 203,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	137,0
> Contractuels sur emploi permanent	56,6
> Contractuels sur emploi non permanent	9,9

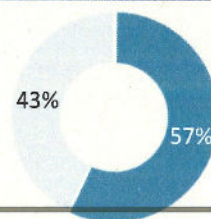
#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

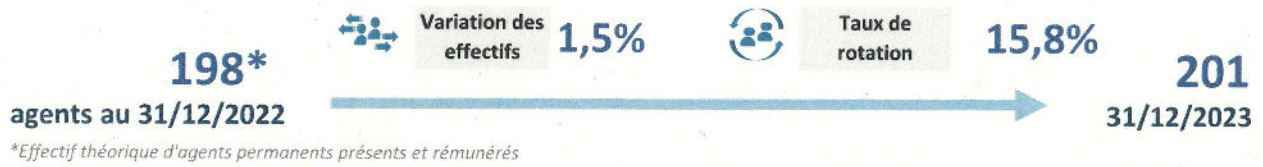
3,4% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



## Mouvements

### Evolution des effectifs permanents



30 départs ↻

#### Principaux motifs

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	51%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	19%
Démission	16%
Départ à la retraite	8%
Décès	3%

33 arrivées ↻

#### Principaux motifs

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	45%
Remplaçants	23%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	15%
Voie de mutation	10%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	5%

## Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

49,2%

Part des agents avec avancement de grade

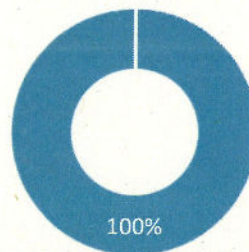
9,4%

Part des agents avec promotion interne

1,6%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Une procédure de rupture conventionnelle a été initiée au sein de la collectivité



■ Procédures initiées par un agent

## Sanctions disciplinaires

4 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
▶ Sanctions 1er groupe	2	1
▶ Sanctions 2ème groupe	0	0
▶ Sanctions 3ème groupe	0	0
▶ Sanctions 4ème groupe	0	0

1 sanctions prononcées à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

### Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

## Budget et rémunérations

### Les charges de personnel représentent 20% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	40 729 921 €	Charges de personnel*	8 065 145 €	➔	Soit 19,8 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

### Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	5 175 593 €	Rémunération statutaire	4 047 634 €	78%
		Primes	964 945 €	19%
		SFT	52 148 €	1%
		HSC	68 419 €	1%
		NBI	42 447 €	1%

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 038 €	36 267 €	25 199 €	25 525 €	22 058 €	27 391 €
Animation	-	-	s	-	18 679 €	22 783 €
Culturelle	-	-	s	s	-	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	30 797 €	s	24 693 €	23 376 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	33 884 €	24 914 €	-	-	-	-
Sportive	s	-	38 555 €	s	s	s
Technique	41 375 €	s	31 890 €	s	22 593 €	26 039 €
Moyenne toute filière	38 130 €	31 669 €	27 581 €	24 100 €	22 331 €	26 251 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,64 %

#### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	19,83%
Contractuels sur emploi permanent	15,83%
Emplois permanents	18,64%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 5 403,27 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

### IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 073 €	349 €	5%	16 513 €	685 €	4%	5 560 €	300 €	5%	6 914 €	323 €	4%
Catégorie B	4 180 €	194 €	4%	9 842 €	276 €	3%	3 302 €	133 €	4%	4 348 €	30 €	1%
Catégorie C	2 943 €	136 €	4%	3 277 €	142 €	4%	3 109 €	111 €	3%	2 223 €	98 €	4%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➔ En moyenne, 10,7 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 10,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,93%	2,78%	2,88%	3,21%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	4,58%	2,78%	3,93%	3,21%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,31%	3,24%	4,56%	3,28%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 37,22 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

## Accidents du travail

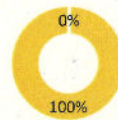
➔ 9 accidents du travail déclarés

4,5 accidents du travail pour 100 agents permanents

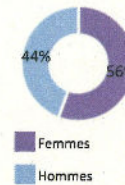
5 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

➔ 78% des accidents du travail concernent la filière Technique

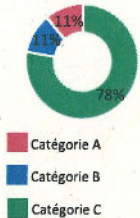
Type d'accident



Genre



Catégorie



Filière



■ Technique ■ Administrative ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

10 | 5,0% Part des BOETH sur emploi permanent

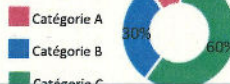
Genre



Statut



Catégorie



## Prévention et risques professionnels

➔ 3 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 51 783 €

47 676 €

■ Dépenses pour l'amélioration des conditions de travail ■ Formations habilitations

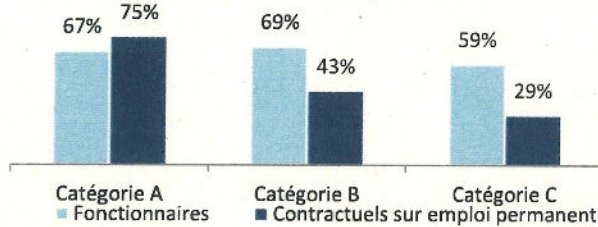
- ▶ Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- ▶ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des TMS ✓
- ▶ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✓
- ▶ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- ▶ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

## Formation

➔ 56% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 59,5%      Hommes 47,2%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

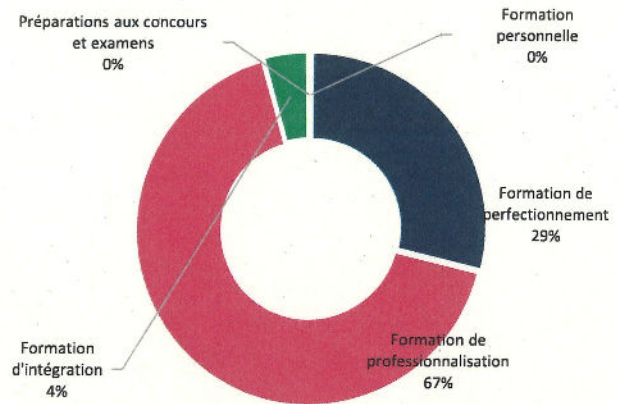


Le budget consacré à la formation est de **58 944 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	79,1%
Autres organismes	20,9%
Formation des apprentis	0,0%
Frais de déplacement	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,8 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	100,0%
Autres organismes	0,0%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	98 €
Nombre de bénéficiaires	-	121

L'action sociale

Prestations servies <b>directement par la collectivité</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un <b>centre de gestion</b>	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une <b>association nationale</b>	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un <b>organisme à but non lucratif ou d'une association locale</b>	✗

## Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	7
CAP	0
CCP	0

## Précisions méthodologiques

### 1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

### 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

<b>1. Absences compressibles :</b> Maladie ordinaire et accidents du travail	<b>2. Absences médicales :</b> Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	<b>3. Absences Globales :</b> Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)  
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : septembre 2024

Version 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240926-20240182609-DE

Accusé certifié exécutoire

8

Réception par le préfet : 01/10/2024